



Protecteurs d'ouïe

Liste de contrôle

Les protecteurs d'ouïe à disposition dans votre entreprise sont-ils correctement utilisés?

Les protecteurs d'ouïe permettent de prévenir les risques de lésions auditives dues au bruit. Une instruction ciblée du personnel est cependant nécessaire, afin de garantir la protection souhaitée.

Les principaux dangers sont:

- des lésions auditives résultant de l'absence de protecteurs d'ouïe
- une utilisation incorrecte des protecteurs d'ouïe
- un manque d'efficacité dû au mauvais entretien des protecteurs d'ouïe

La présente liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

Les mesures techniques de protection contre le bruit ont toujours la priorité sur les protecteurs d'ouïe. La liste de contrôle «Bruit au poste de travail» vous permettra de définir des mesures appropriées en fonction des besoins de votre entreprise (www.suva.ch/67009.f).

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page. Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Formation, instruction, choix

- 1 Vos collaborateurs connaissent-ils les **travaux** et les **situations nécessitant le port de protecteurs d'ouïe** et ces différents cas de figure sont-ils définis par écrit?
- oui
 en partie
 non
-
- 2 Vos collaborateurs savent-ils **utiliser correctement** les protecteurs d'ouïe à disposition dans l'entreprise?
- oui
 en partie
 non
-
- 3 Vos collaborateurs sont-ils consultés lors du **choix** des protecteurs d'ouïe mis à disposition?
- Vous trouverez une liste de fournisseurs de protecteurs d'ouïe à l'adresse www.sapros.ch.
- oui
 en partie
 non
-
- 4 Vos collaborateurs connaissent-ils les **avantages** et les **inconvenients** des différents protecteurs d'ouïe?
- oui
 en partie
 non
-
- 5 Vos collaborateurs savent-ils où **trouver des protecteurs d'ouïe dans l'entreprise** ou à qui s'adresser pour en obtenir?
- oui
 en partie
 non
-
- 6 Vos collaborateurs connaissent-ils les **risques de lésions auditives possibles** en cas de travaux bruyants effectués sans protecteurs d'ouïe?
- oui
 en partie
 non
-
- 7 Vos collaborateurs savent-ils à qui s'adresser en cas de **questions** ou de **problèmes concernant les protecteurs d'ouïe** (allergies, douleurs, isolation trop faible ou trop forte)?
- oui
 en partie
 non

Utilisation des protecteurs d'ouïe

- 8 Vos collaborateurs sont-ils **systématiquement munis des protecteurs d'ouïe nécessaires** ou peuvent-ils y avoir accès en temps voulu?
- oui
 en partie
 non
-
- 9 Le port des protecteurs d'ouïe obligatoires dans les zones ainsi que pour les travaux bruyants qui ont été préalablement définis est-il **régulièrement contrôlé**?
- oui
 en partie
 non
-
- 10 Le **non-respect du port obligatoire des protecteurs d'ouïe** et autres équipements de protection individuelle (EPI) est-il signalé et sanctionné en cas de récidive?
- oui
 en partie
 non
-
- 11 Les collaborateurs exposés à des niveaux sonores supérieurs à L_{eq} 85 dB(A) utilisent-ils des protecteurs d'ouïe offrant une isolation acoustique suffisante?
- La valeur d'isolation acoustique SNR (fabricant) indique le niveau de protection du modèle choisi.
Voir www.sapros.ch/fr/protection-de-louie
- oui
 en partie
 non

Dans les tableaux de niveaux sonores de la Suva, vous trouverez une liste des travaux nécessitant le port de protecteurs d'ouïe pour votre branche d'activité:
www.suva.ch/86005.f.

Une instruction spéciale est indispensable pour les nouveaux collaborateurs ainsi que le personnel temporaire: www.suva.ch/ouie.

L'acceptation du port de protecteurs d'ouïe augmente lorsque chaque collaborateur a le choix entre plusieurs modèles.

Vous trouverez de précieux renseignements sur les différents modèles existants, leurs caractéristiques ainsi que leurs avantages et inconvenients respectifs à l'adresse www.suva.ch/protection-de-l-ouie.



1 Une bonne audition est irremplaçable: n'oubliez pas de protéger votre ouïe chaque fois que vous effectuez des travaux bruyants!

Les signaux de danger et d'alarme doivent être audibles et visibles en permanence (gyrophares, flashes).

Fournissez des petites boîtes en plastique ou des étuis pour ranger les protecteurs d'ouïe et des cordons permettant de les porter autour du cou.

Vous trouverez d'autres renseignements à ce sujet dans le feuillet d'information «L'audit de sécurité interne à l'entreprise» à l'adresse www.suva.ch/66087.f.

Le non-respect des règles de sécurité en vigueur dans votre entreprise ne doit être toléré sous aucun prétexte.

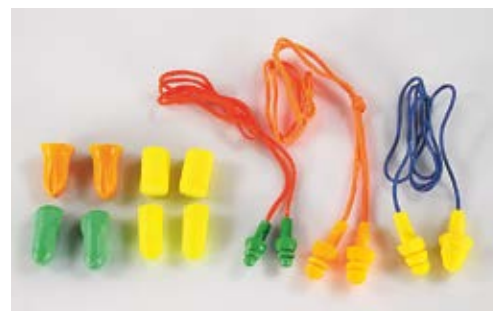
- 12 Vous êtes-vous assuré que vos collaborateurs équipés de protecteurs d'ouïe perçoivent correctement les **signaux d'avertissement et d'alarme acoustiques**?
- oui
 en partie
 non

Entretien des protecteurs d'ouïe

- 13 Vos collaborateurs connaissent-ils les **consignes d'entretien** du fabricant des protecteurs d'ouïe?
- oui
 en partie
 non

Tampons auriculaires en mousse extensible

- 14 Les tampons auriculaires **souillés, endommagés** ou **friables** sont-ils systématiquement remplacés?
- oui
 en partie
 non
- 15 Vos collaborateurs savent-ils qu'il faut **appuyer** pendant au moins 30 s **avec un doigt sur le tampon auriculaire** après avoir introduit celui-ci dans le conduit auditif?
- oui
 en partie
 non
- Le tampon auriculaire doit être introduit au moins jusqu'aux deux tiers dans le conduit auditif. Voir www.suva.ch/ouie.



2 Tampons auriculaires en mousse extensible ou en plastique



3 Tampons auriculaires à étrier (protecteurs d'ouïe autorisés pour un niveau de bruit max. 90 db(A) et max. 1 h par jour)

Coquilles de protection

- 16 Vos collaborateurs disposent-ils de **coquilles de protection personnelles** et de boîtes permettant de les conserver à l'abri de la poussière et de la saleté?
- oui
 en partie
 non
- 17 Les **coquilles de protection endommagées** sont-elles systématiquement remplacées et vos collaborateurs ont-ils été informés en conséquence?
- oui
 en partie
 non
- Remplacement obligatoire:
- lorsque les coquilles en plastique sont endommagées ou friables
 - lorsque la pression de l'arceau diminue (les coquilles de protection ne doivent pas glisser lorsque la personne secoue la tête)
- Les joints endommagés et les éléments en mousse sales peuvent être remplacés séparément.



4 Différents modèles de coquilles de protection

Protecteurs moulés sur mesure

- 18 Le niveau d'isolation des protecteurs moulés qui sont fabriqués sur mesure est-il régulièrement **contrôlé** tous les trois ans par un **spécialiste** ou le **fournisseur**?
- oui
 en partie
 non
- Afin de garantir la protection nécessaire, les protecteurs moulés doivent être parfaitement adaptés à la forme du conduit auditif.
- 19 Les filtres des protecteurs moulés sont-ils systématiquement adaptés aux nouvelles conditions acoustiques en cas de **modification du niveau d'exposition sonore** ou de **changement de poste de travail**?
- oui
 en partie
 non



5 Les protecteurs moulés sont indéformables et adaptés au conduit auditif de la personne qui les porte.

Vous trouverez des infos complémentaires à l'adresse www.suva.ch/bruit.

Si vous avez constaté d'autres dangers concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent ou faites appel à un hygiéniste du travail.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Secteurs contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)



**Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67020.f**